REGLEMENT

régissant les Conditions d'Inscription et de Fonctionnement des Accueils de Loisirs
du CAMP DE VACANCES DES BRUYERES / Juillet 2021
camp de vacances des bruyères / campdesbruyeres@gmail.com

IMPORTANT

RAPPEL DES CONDITIONS D'INSCRIPTION ET DE PAIEMENT
Préinscription conseillée par mail à ***campdesbruyeres@gmail.com***
avec un dépôt du dossier complet à une permanence le plus rapidement possible
→ ***Voir modalités au chapitre 5***

A l'heure d'impression de ce règlement, nous ne connaissons pas le protocole sanitaire qui sera applicable en juillet, pour les Accueils collectifs de Mineurs. Evidemment, nous nous attendons à fonctionner un peu comme l'an dernier, avec le masque, les gestes barrières et la distanciation… mais qu'en sera-t-il de la capacité d'accueil, de la gestion des groupes, de la restauration, du transport des enfants… sûrement un peu calqué sur les écoles. Mais on saura s'adapter, comme l'an dernier !
Pour l'instant, pas de critères de priorité : premiers inscrits, premiers prêts à participer à l'aventure 2021 du Camp des Bruyères !
Les modalités d'accueil et de fonctionnement ci-dessous, sont, pour l'instant, basées sur celles de juillet 2020.

Les dispositions suivantes sont valables sous réserve de toute nouvelle mesure gouvernementale qui viendrait modifier les conditions d'organisation des Accueils Collectifs de Mineurs pour cet été.

1/ FONCTIONNEMENT

→ **Dates d'ouverture :** **du mercredi 7 au samedi 31 juillet 2021** (ouvert le samedi, fermé les dimanches et le 14 juillet)

→ **Enfants accueillis :** enfants et adolescents de **3 à 15 ans**
Pour les enfants n'habitant pas LONGUENESSE, SAINT-OMER, SALPERWICK et WIZERNES (communes participant au fonctionnement des accueils), un supplément au tarif est à régler par la famille (montant de la participation communale qui n'est pas versée par leur commune à l'association) / Voir fiche « TARIFS ».

→ **Lieux d'accueil :** Selon leur âge, enfants et adolescents répartis **en trois accueils sur LONGUENESSE** :
- enfants de 3 à 5 ans → à l'école maternelle Pasteur, rue du Maréchal Leclerc / Tél : 03.91.92.79.62
- enfants de 6 à 10 ans → à la Salle des Fêtes, Parc de la Mairie, rue Joliot Curie / Tél : 03.21.12.23.03
- enfants et ados de 11-15 ans → au Centre Culturel Lamartine / Tél : 03.21.38.14.69 *(groupe de 13-15 ans si effectifs suffisants)*

L'arrivée des enfants le matin et leur départ le soir, se feront respectivement à l'accueil correspondant à leur âge.

→ **Horaires d'ouverture : de 8h30 à 17h (journée continue avec le repas inclus, compris dans le tarif)**
Pour éviter les regroupements en cette période de crise sanitaire, arrivée échelonnée de 8h30 à 8h45 et départ échelonné de 16h45 à 17h.

→ **Garderie :** Accueil facultatif **sans supplément** le matin de 7h45 à 8h30 et le soir de 17h00 à 18h15, dans chaque accueil (prévenir de la présence de l'enfant à la semaine afin de prévoir l'encadrement adéquat)

→ **Service de ramassage par autocar** : **sans supplément** à partir de divers points sur LONGUENESSE, SAINT-OMER, SALPERWICK et WIZERNES (voir « Liste des points de ramassage »).

→ **Protocole sanitaire** : Un protocole sanitaire pour chaque accueil sera arrêté au vu des dernières directives de la DDCS en vigueur juste avant l'ouverture. Il déterminera la mise en place de mesures, tant au niveau de la gestion des groupes et de l'organisation des activités que des gestes barrières, sans oublier l'entretien spécifique du matériel et des locaux. Notre priorité restera la sécurité des enfants et du personnel mais n'empêchera pas, comme l'an dernier, d'offrir aux enfants, un cadre d'accueil convivial et rassurant.
Ce protocole sera téléchargeable sur ***camp de vacances des bruyères*** et affiché dans chaque accueil.
Les enfants et les parents s'engagent à respecter et faire respecter le règlement et le protocole sanitaire des accueils.

2/ ENCADREMENT DES ENFANTS

Chaque accueil possède l'habilitation à fonctionner de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et un encadrement correspondant à la législation : 1 animateur pour un maximum de 8 enfants de 3-5 ans, 1 animateur pour un maximum de 12 enfants de 6-15 ans, au moins 50% d'animateurs diplômés BAFA et 30% maximum de stagiaires BAFA.
Les directeurs(trices) ou les responsables d'unités (pour chaque tranche d'âge) sont, pour la plupart, des enseignants ou des personnes travaillant à l'année avec des enfants.
L'équipe du Camp de Vacances comprend aussi une secrétaire, un animateur VTT, 2 chauffeurs, un responsable du matériel, des personnes affectées au service du repas et à l'entretien des locaux…

3/ PRESTATIONS

Le tarif comprend : - l'adhésion de l'enfant et ses parents à l'association du Camp de Vacances des Bruyères
- l'accueil facultatif le matin (de 7h45 à 8h30) et le soir (17h à 18h15) sur chaque accueil
- le ramassage des enfants (matin et soir) en autocar encadré par des animateurs
- l'animation et l'encadrement pédagogique en journée complète - les frais des activités et des sorties
- le repas du midi - le goûter et une boisson l'après-midi ... sans oublier le petit-déjeuner pour les 3/5 ans

4/ OBJECTIFS ET ACTIVITÉS

Cette année, le Camp des Bruyères aura toujours pour objectif de développer l'autonomie, la socialisation et l'épanouissement des enfants et adolescents qui y seront accueillis, à travers la découverte du milieu environnant, la pratique d'activités diverses, sportives ou culturelles, à priori, à nouveau avec les contraintes d'un protocole sanitaire.
Les accueils de loisirs de cet été auront pour thème : « ***Au Camp des Bruyères, on change d'univers !*** »

La mission de chaque animateur(trice) sera d'emmener son groupe d'enfants dans l'univers choisi.
Un projet d'activités en relation avec son « univers », sera élaboré par l'animateur(trice) en fonction des souhaits de ses enfants qui seront ainsi, un peu « acteurs de leurs vacances ». Ils devront aussi composer avec la météo et surtout le protocole sanitaire en vigueur en juillet.
L'association a accumulé un matériel pédagogique important qui permet des activités nombreuses et variées au sein et à l'extérieur de chaque accueil : activités sportives, artistiques, culturelles, scientifiques, de pleine nature…
Pour les 3-5 ans, on veillera au rythme des enfants en leur proposant des séquences d'activités plus courtes, sous forme de rotation sur différents ateliers. On alternera aussi moments forts et moments calmes, activités de plein air et d'intérieur.
Les visites et sorties dépendront surtout de l'ouverture des structures: musées, piscines, cinéma, parcs de jeux… mais nous exploiterons toutes les opportunités, comme en juillet 2020. (plus de détails à venir sur ***camp de vacances des bruyeres)***
Pour l'instant, nous ne savons pas si les **« mini-camps »** pourront à nouveau être organisés.
Durant la session, chaque animateur/trice réalisera des photos ou petites vidéos de son groupe en activité. Ces photos seront stockées sur un cloud et un lien sera communiqué exclusivement aux parents, pour qu'ils puissent y accéder.
Le projet éducatif de l'association du Camp de Vacances des Bruyères, le projet pédagogique ainsi que le protocole sanitaire de chaque accueil seront consultables sur ***camp de vacances des bruyeres*** et sur le lieu d'implantation pendant le séjour.

5/ CONDITIONS D'INSCRIPTION ET PAIEMENT

Les inscriptions se font :

de préférence à la **session complète** (du mercredi 7 juillet au samedi 31 juillet 2021 → *21 jours de fonctionnement)*

ou à la quinzaine : **1ère quinzaine** (du mercredi 7 juillet au samedi 17 juillet 2021 → *9 jours de fonctionnement)*
2ème quinzaine (du lundi 19 juillet au samedi 31 juillet 2021 → *12 jours de fonctionnement)*

(Toute demande d'autre période doit être formulée à campdesbruyeres@gmail.com)

INSCRIPTION ET PAIEMENT

Vous pouvez inscrire votre enfant **avec ou sans préinscription,** avec un dépôt du dossier à une permanence le plus rapidement possible.

Avec préinscription *(conseillée pour réserver une place pour votre enfant et éviter l'attente et les regroupements aux permanences)*

1- Réaliser la préinscription par mail
- envoyer la Fiche d'inscription (recto) de votre enfant complétée à campdesbruyeres@gmail.com (*scan ou photo lisible)*

2- En retour, vous recevrez sur votre boîte mail:
- l'acceptation (ou la mise en liste d'attente) de votre inscription
- un lien pour réserver en ligne un seul créneau horaire pour vous rendre à la permanence de votre choix

3- Déposer le dossier complété avec les documents demandés et le paiement
- à la permanence et au créneau horaire que vous avez réservés

Sans préinscription

1- Retirer un dossier d'inscription
- dossiers imprimés disponibles à l'accueil des mairies de LONGUENESSE, SAINT-OMER, SALPERWICK et WIZERNES (communes participant à l'organisation des accueils de loisirs)
- dossier téléchargeable sur ***camp de vacances des bruyeres*** ou en PDF sur le site des communes citées ci-dessus

2- Déposer le dossier complété avec les documents demandés et le paiement
- à une des permanences de votre choix (voir dates des permanences en dessous)

L'ensemble du dossier doit être complet et le paiement effectué pour que l'enfant soit considéré inscrit.

Documents à remettre à la permanence

- la « **Fiche d'inscription** » et la « **Fiche sanitaire** *(pas de certificat médical sur feuille volante)* » en recto/verso
- la **photocopie d'un document de la CAF** indiquant votre Quotient Familial et le nom de l'enfant
  ↳ **notification d'Aide aux temps libres** si vous y avez droit ou **notification de paiement CAF** (mai ou juin 2021)
- la **photocopie d'une attestation d'assurance** (responsabilité civile) mentionnant le nom de l'enfant
- la **photocopie d'un justificatif de domicile** mentionnant le nom du responsable de l'enfant (facture EDF, eau, gaz)
- le **règlement** (somme exacte en espèces ou chèque bancaire libellé à CAMP DE VACANCES DES BRUYERES)

Les Chèques-Vacances papier sont acceptés (A.N.C.V.), sans rendu de monnaie.
Possibilité de paiement en Chèques-Vacances Connect.

Dates et lieux des permanences

► **samedi 29 mai (9h00-12h30)** → Salle des Fêtes / Parc de la Mairie de LONGUENESSE (dans la verrière / entrée par la porte côté mairie)

► **samedi 5 juin (9h00-12h30)** → Ecole Lamartine à SAINT-OMER / rue de la Poissonnerie vers la place de la Ghière (salle de cantine)

► **mercredi 9 juin (17h30-20h30)** → Salle du Foyer E. Leduc à WIZERNES (salle à l'étage, entrée portail côté pétanque)

► **mardi 15 juin (17h30-20h30)** → Salle des Fêtes / Parc de la Mairie de LONGUENESSE (dans la verrière / entrée par la porte côté mairie)

Selon l'évolution possible des mesures sanitaires, il est donc recommandé de ne pas attendre la dernière permanence, enfants acceptés par ordre d'inscription. Toute inscription hors délai pourra être refusée ou faire l'objet d'une majoration au tarif.

Le Camp de Vacances des Bruyères se réserve le droit d'exclure les enfants dont le comportement serait préjudiciable à leur sécurité ou à celle des autres enfants, particulièrement dans ce contexte sanitaire.
Un remboursement en cours de séjour ne pourra être étudié que sur avis médical, suite à accident survenu au sein de l'Accueil de Loisirs.